



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2019-043

PUBLIÉ LE 11 FÉVRIER 2019

# Sommaire

## Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-02-07-001 - Arrêté 2019-006 SDSU modifiant la composition nominative des formations spécialisées du CTS du Hainaut (8 pages)

Page 3

R32-2018-11-08-009 - Décision DST FIR 2018 - Ville de Lille (2 pages)

Page 12

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-02-07-001

**Arrêté 2019-006 SDSDU modifiant la composition  
nominative des formations spécialisées du CTS du Hainaut**

*Arrêté 2019-006 SDSDU modifiant la composition nominative des formations spécialisées du CTS  
du Hainaut*

**ARRETE N° 2019-006 SDSDU MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE  
DES FORMATIONS SPECIALISEES DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE  
DU HAINAUT**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE  
DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2017-005 du 16 janvier 2017 fixant la composition nominative du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Vu les arrêtés n° 2017-009 du 30 janvier 2017, n° 2017-021 du 17 mars 2017, n° 2017-027 du 20 juin 2017, n° 2018-018 du 9 juillet 2018 et n° 2018-034 du 18 décembre 2018 modifiant la composition nominative du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Vu l'arrêté n° 2017-018 de la directrice générale de l'ARS en date du 17 mars 2017 fixant la composition des formations spécialisées du conseil territorial de santé du Hainaut ;

Vu la décision de la directrice générale de l'ARS du 19 décembre 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé du Hainaut ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'article 1 de l'arrêté n° 2017-018 SDSU de la directrice générale de l'ARS susvisé fixant la composition du bureau est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

Madame le Docteur MOORE-WIPF est nommée Présidente de la commission territoriale en santé mentale (élections du 5 février 2019), en remplacement de Franck HUGOT. A ce titre, elle est membre de droit du bureau.

**Au titre du collège 2 :**

Marie-France PAULARD, membre suppléant de Fernande FRANQUET, en remplacement Claudine LOBRY.

**ARTICLE 2** : L'article 2 de l'arrêté n° n° 2017-018 SDSU de la directrice générale de l'ARS susvisé fixant la composition de la commission territoriale en santé mentale est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

Madame le Docteur MOORE-WIPF est nommée Présidente de la commission territoriale en santé mentale (élections du 5 février 2019), en remplacement de Franck HUGOT.

**Au titre du collège 1 :**

Docteur Yves ROGÉAUX, membre suppléant du docteur Solange MOORE-WIPF en remplacement de Philippe HANNEQUART.

Franck HUGOT, Frédéric BRZOZOWSKI et François-Emmanuel BLANC sont supprimés de la composition de cette commission.

**Au titre du collège 2 :**

Marie-France PAULARD, membre suppléant de Fernande FRANQUET, en remplacement Claudine LOBRY.

Les membres précédemment nommés :

Gérard DETREZ, membre titulaire ou son suppléant Marcel DOMISE ;  
Jean-Louis DELHAYE, membre titulaire ou sa suppléante Marie-France LEMAN ;

sont remplacés par :

Joëlle MAATI, membre titulaire ou son suppléant Jocelyn GERARD ;  
Un titulaire et un suppléant en cours de désignation ;

Les autres membres restent inchangés.

**ARTICLE 3** : L'article 3 de l'arrêté n° n° 2017-018 SDSU de la directrice générale de l'ARS susvisé fixant la composition de la commission territoriale des usagers est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

**Au titre du collège 1 :**

Arnaud ANTONINI et Julien COLLET sont supprimés de la composition de cette commission.

**Au titre du collège 2 :**

Les membres précédemment nommés :

Jean-Louis DELHAYE, membre titulaire ou sa suppléante Marie-France LEMAN ;  
Christian LEMAITRE, membre titulaire ou son suppléant Bernard CARRE ;  
Daniel MONNEUSE, membre titulaire ou sa suppléante Anne-Marie DUFEU ;

sont remplacés par :

Gérard DETREZ, membre titulaire ou son suppléant Marcel DOMISE;  
Joëlle MAATI, membre titulaire ou son suppléant Jocelyn GERARD ;  
Muriel MALLART, membre titulaire ou son suppléant Bruno PACAUX.

Les autres membres restent inchangés.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**ARTICLE 5** : La directrice de la stratégie et des territoires de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 7 février 2019

Pour la directrice générale et par délégation,  
la directrice de la stratégie et des territoires



**Laurence CADO**

**FORMATIONS SPECIALISEES du CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAINAUT**

**Composition du bureau**

Tableau consolidé suite à l'arrêté modificatif n° 2019-006 du 07/02/2019

- |   |   |                                 |
|---|---|---------------------------------|
| 1 | <b>Président</b>  | Jean-Louis PLAYE                |
| 2 | <b>Vice-président</b>   | Sébastien CAPDEVILLE            |
| 3 | <b>Président de la commission territoriale en santé mentale</b> | Dr Solange MOORE-WIPF (nouveau) |
| 4 | <b>Président de la commission territoriale des usagers</b>      | Olivier DAUPTAIN                |

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Au titre du collège 1 :**

5	Jérôme CATTIAUX - URPS Pharmaciens	François TOULET - URPS Chirurgiens-dentistes
---	------------------------------------	--

**Au titre du collège 2 :**

6	Fernande FRANQUET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PH	Marie-France PAULARD - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PH (nouveau)
---	---	--

**Au titre du collège 3 :**

7	Frédéric CHEREAU – Maire de Douai	Fabien THIEME – Maire de Marly
---	-----------------------------------	--------------------------------

**Au titre du collège 4 :**

8	Thierry HEGAY – Sous-Préfet de Cambrai	Jean-Luc CAUDMONT – DDCS du Nord
---	--	----------------------------------

**Au titre du collège 5 :**

9	Jean-Michel LECLERCQ – Fédération nationale de la mutualité française	<i>Pas de suppléance</i>
---	---	--------------------------

**FORMATIONS SPECIALISEES du CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAINAUT**  
**Commission territoriale en santé mentale**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modificatif n° 2019-006 du 07/02/2019**

**Président** : Dr Solange MOORE-WIPF (*nouveau*)

**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

1	Said MELK - Président CME du Centre Hospitalier d'Avesnes sur Helpe (FHF)	Alexandre BERTELOOT - Président CME du Centre hospitalier de Douai (FHF)
2	Khaled IDRISSEI- Président CME du Centre hospitalier de Cambrai (FHF)	Magloire GNANSOUNOU - Président CME du Centre Hospitalier Sambre-Avesnois (FHF)

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées**

3	André CROMBEZ – Directeur général APEI de Denain (URAPEI)	Anne-Marie BATCABE - Directrice de territoire Hainaut-Cambrésis (AFEJI) Dunkerque
---	---	---

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

5	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
---	-------------------------------	-------------------------------

**d) Représentants des professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé**

6	Jérôme CATTIAUX - URPS Pharmaciens	François TOULET - URPS Chirurgiens-dentistes
	Dr Denis ARZUR	Dr Jean-Pierre URBAIN
	Philippe LEMAIRE - URPS masseurs Kinésithérapeutes	Gérard PEYRAC - URPS Pédicures-podologues

**e) Représentant des internes en médecine**

8	Inès WARCHALOWSKI	Agnès THIEBAUD
---	-------------------	----------------

**f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale**

9	Daniel GOBLET (Mutualité française Hauts-de-France)	Jean-Marc BRIAVAL (Mutualité française Hauts-de-France)
10	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

**g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

11	Anne-Claire CRIE (FNEHAD)	<i>Siège vacant (nouveau)</i>
----	---------------------------	-------------------------------

#### **1h) Représentant de l'ordre des médecins**

12	Dr Solange MOORE-WIPF – Conseil Régional de l'ordre des Médecins (CROM)	Dr Yves ROGEAUX - Conseil Régional de l'ordre des Médecins (CROM) (nouveau)
----	---	---

#### **Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

13	Joëlle MAATI - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA (nouveau)	Jocelyn GERARD - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA (nouveau)
14	Gérard COPIN - CLCV	Danièle BOUVENOT – UDAF du Nord
15	Fernande FRANQUET - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PH	Marie-France PAULARD - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PH (nouveau)
16	<i>Siège vacant</i> (nouveau)	<i>Siège vacant</i> (nouveau)

#### **Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements**

17	Dr Omolade ALAO - services PMI - Conseil départemental du Nord	Dr Jean-Claude COQUELLE - services PMI - Conseil départemental du Nord
18	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
19	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

#### **Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

20	Nicole KIELBASIEWICZ - CPAM du Hainaut	Anne LEMAY – FILIERIS (ex CARMi)
21	Bernard LIEFOOGHE- CARSAT	Patrice DUBOIS - MSA

**FORMATIONS SPECIALISEES du CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAINAUT****Commission territoriale des usagers**

Tableau consolidé suite à l'arrêté modificatif n° 2019-006 du 07/02/2019

**Président** : Olivier DAUPTAIN**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

1	Elodie EVRARD – Plateforme santé du Douaisis	Hélène BROGNARD – Association de dépistages des cancers dans le Nord (ADCN)
2	Olivier ISAERT (FEMASNORD)	Sylvain DURIEZ (FEMASNORD)
3	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>

**Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

4	Philippe TABARY – UDAF du Nord	Bernadette CANIAUX - UDAF du Nord
5	Olivier DAUPTAIN – France Assos Santé - Délégation Hauts-de-France	Jean-Paul VASSEUR - FFAAIR
6	Liliane DEPARIS – Fédération française des diabétiques	Jean-Paul DUPONT – UDAF du Nord
7	Gérard DETREZ – France Assos Santé - Délégation Hauts-de-France (nouveau)	Marcel DOMISE – UNAFAM (nouveau)
8	Joëlle MAATI - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA (nouveau)	Jocelyn GERARD - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA (nouveau)
9	Muriel MALLART - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA (nouveau)	Bruno PACAUX - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord - PA (nouveau)

**Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements**

10	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
11	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

**Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

12	Nicole KIELBASIEWICZ - CPAM du Hainaut	Anne LEMAY – FILIERIS (ex CARMI)
----	--	----------------------------------



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-11-08-009

Décision DST FIR 2018 - Ville de Lille

*Décision DST FIR 2018 - Ville de Lille*

Mme Monique RICOMES  
Directrice générale de l'Agence Régionale  
de Santé

Le 8 novembre 2018,

à

Commune de Lille  
SIRET : 21590350100017

**Objet : Décision n° DST-DS-2018-14 de financement FIR au titre de l'année 2018**

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2018 dans le cadre de l'appel à initiatives Démocratie en santé.

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et des articles R. 1435-16 à 22 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

4860€

Soit un montant total de 4860 € euros au titre de l'année 2018.

Le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

L'Agence régionale de santé des Hauts de France procédera aux opérations de paiements suivantes :

4860€ à imputer sur la ligne 05.01.02 (FIR) et la mission 5 au titre de l'action « Contribution à la démocratie sanitaire » pour l'année 2018

Cette subvention sera versée en une seule fois.

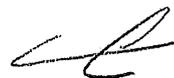
La dépense sera ordonnancée par le Directeur Général de l'ARS conformément à l'échéancier.

Les recours sont à former auprès du tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la notification (pour les établissements ou organismes auxquels il est notifié) ou, selon le cas, de la publication de la présente décision.

La personne désignée par la directrice générale de l'Agence régionale de Santé et le représentant légal de la structure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts de France.

Le 8 novembre 2018

La Directrice générale de l'ARS Hauts-de-France  
et, par délégation,  
La Directrice de la Stratégie et des Territoires



Laurence CADO